



COMMUNE DE CHOISY

CONSEIL MUNICIPAL
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT N°2026-42

L'an deux mil vingt-six, le 9 juillet à 20 heures 00 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Choisy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DIZIER, Maire.

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 02/07/2026

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 02/07/2026

Membres en exercice : 19

Présents : 12

François DIZIER, Cédric REGLI, Anne-Laure FRANCOZ, Jacqueline CECCON, Jacqueline PECORARO, Michel SOCQUET-CLERC, Catherine LAVOREL, Olivier MIGUET, Clément FOUQUE, ALEXANDRE Gwennaëlle, Marion SAGNOL-MOUSSET, HANDLBAUER Andréas

Absent ayant donné pouvoir : Xavière MICHELOT à Marion SAGNOL-MOUSSET, Aurore MOSSIERE à Cédric REGLI, Killian L'HOMME à Gwennaëlle ALEXANDRE, Cyril MASSON à François DIZIER

Absents sans pouvoir : Simon DESSEIGNE, Yves GUILLOTTE, Sylvie AUROY

Nombre de suffrages exprimés : 16

Secrétaire de séance : Olivier MIGUET

Délibération n°2026-42 : Demande de réalisation d'un diagnostic de vidéoprotection

Le Conseil municipal,

Considérant que la commune souhaite étudier l'opportunité d'installer un système de vidéoprotection afin de renforcer la sécurité des bâtiments communaux et des espaces publics ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

- de solliciter les services de la Gendarmerie nationale afin de réaliser un diagnostic de vidéoprotection sur le territoire de la commune ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les documents relatifs à cette demande.

Secrétaire de séance
Olivier MIGUET



Pour extrait conforme,

Le Maire,
François DIZIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.